

République Française  
—  
MAIRIE  
de  
**STE-MARIE-AUX-CHÊNES**

—  
Département de la Moselle



**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STE MARIE-AUX-CHÊNES**  
**DU 2 JUIN 2014**

Date de la convocation : 20 mai 2014.  
Acte exécutoire à compter du 3 juin 2014.  
Affiché en mairie le 3 juin 2014.

Séance du deux juin deux mille quatorze.  
Sous la présidence de Monsieur Roger WATRIN, maire.

Conseillers élus : 27  
Conseillers présents : 23  
Conseillers votants : 27

**Étaient présents** : WATRIN R., CAYRÉ C., FRANIA A., DARTIGUES M., LAMARQUE S., DOROSZEWSKI É., FRANÇOIS B., CAMPAGNOLO J.-L., ALBANESE L., ARNOLD F., BAUERLÉ C., COVALCIQUE H., CRAPANZANO N., FIUMARA J., HAJDRYCH N., KLAMMERS L., KOSCIUSZKO R., MARTARELLO S., OPACKI-DAAS M., PINOT V., SOBIERAJSKI A.-M., SUBTIL M., VEDEL C.

**Étaient excusés** : -

**Les conseillers suivants avaient délégué leur mandat respectivement à** : EBERHARDT C. pouvoir à KOSCIUSZKO R., NEUBERT I. pouvoir à DARTIGUES M., RAVENEL S. pouvoir à WATRIN R., ROBERT D. pouvoir à LAMARQUE S.

La séance débute à 20h00 et se termine à 21h30.

Le Maire,  
Roger WATRIN

## **ORDRE DU JOUR**

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STE MARIE-AUX-CHÊNES DU 2 JUIN 2014**

#### **DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**POINT N° 1** Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 17 avril 2014

#### **AFFAIRES BUDGÉTAIRES**

**POINT N° 2 :** Décision modificative n°1

**POINT N° 3 :** Concours du receveur municipal – attribution d'indemnité

#### **AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES**

**POINT N° 4 :** Rythmes scolaires

**POINT N° 5 :** Organisation des séjours été 2014

**POINT N° 6 :** Attribution des crédits pour fournitures scolaires

**POINT N° 7 :** Restauration scolaire 2014-2015

**POINT N° 8 :** Achat de tableaux blancs interactifs et demande de subvention

#### **VIE ASSOCIATIVE**

**POINT N° 9 :** Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'UNC / Souvenir Français

#### **AFFAIRES SOCIALES**

**POINT N° 10 :** Convention FDAJ

#### **TRAVAUX**

**POINT N° 11 :** Construction d'un hall sportif – achat de matériel et demande de subvention

#### **AFFAIRES FONCIÈRES / URBANISME**

**POINT N° 12 :** Achat d'une portion de parcelle sise section 2 n°530

#### **DIVERS**

**POINT N° 13 :** Motion en faveur du projet de réforme du Code Minier

**POINT N° 14 :** Jury criminel

#### **COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (CF. DÉLIBÉRATION DU 17 AVRIL 2014)**

Marché 02/2014 relatif à la construction d'un hall sportif – sous-traitance de second rang pour le lot 9 « Chauffage – plomberie ».

Passation d'un contrat de représentation d'un spectacle musical avec l'orchestre Sylvain GIULIANI dans le cadre de la fête de la musique le 21 juin 2014.

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STE MARIE-AUX-CHÊNES**  
**DU 17 AVRIL 2014**

**DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

L'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales dispose que le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal désigne Cindy HEITZ comme secrétaire de séance.

VOTES POUR :	27
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

**POINT N° 1 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2014**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 avril 2014 est soumis à l'approbation des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 avril 2014.

VOTES POUR :	27
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

**AFFAIRES BUDGÉTAIRES**

**POINT N° 2 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- OPTÉ pour la création de l'opération 23 « Requalification du Centre Ville / avenue Jean Jaurès »
- DÉCIDE du virement de crédits suivant :

SECTION	SENS	CHAPITRE – ARTICLE	DÉCISION MODIFICATIVE
<b>Investissement</b>	Dépenses	chapitre 020 – dépenses imprévues	- 85 000 €
<b>Investissement</b>	Dépenses	chapitre 21 – article 2183 / matériel de bureau et matériel informatique	+5 000 €

		chapitre 23 – article 2315 / 23	
<b>Investissement</b>	Dépenses	« Requalification du Centre Ville / avenue Jean Jaurès »	+ 80 000 €

VOTES POUR :	27
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

### POINT N° 3 : CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITÉ

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 97 de la loi n° 82.123 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs à l'État ;

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux ;

CONSIDÉRANT que Monsieur BOILLOT Yves, receveur municipal, exerce effectivement des prestations d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable notamment dans les domaines énumérés à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 ;

DÉCIDE :

- d'attribuer l'indemnité de conseil à Monsieur Yves BOILLOT, receveur municipal, au taux de 100 % par an, pendant toute la durée effective de sa prestation d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.
- que cette indemnité sera calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité.

VOTES POUR :	27
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

**AFFAIRES SCOLAIRES ET  
PÉRISCOLAIRES**

### POINT N° 4 : RYTHMES SCOLAIRES

Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la délibération du Conseil Municipal du 14 novembre 2013 entérinant le Projet Éducatif Territoriale de la commune de Sainte Marie-aux-Chênes. Depuis, de nouvelles règlementations ont été mises en place et les discussions ont dû être réouvertes afin de parvenir à un consensus qui satisfasse l'ensemble des interlocuteurs concernés.

Le Conseil Municipal,

- VU le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;
- VU la circulaire n° 2013-017 du 6 février 2013 relative à l'organisation du temps scolaire dans le premier degré et des activités pédagogiques complémentaires ;
- VU le décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires ;
- VU la circulaire n° 2014-063 du 9 mai 2014 sur les modalités de mise en œuvre des expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires prévues par le décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 ;
- VU l'avis rendu par le Conseil d'École du 26 mai 2014 ;

Après en avoir délibéré :

- DÉCIDE d'appliquer le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 et sa circulaire n° 2013-017 du 6 février 2013, sans expérimenter les possibilités ouvertes par le décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 et sa circulaire n° 2014-063 du 9 mai 2014 ;
- OPTERA pour les jours et horaires suivants :  
Lundis, mardis, jeudis, vendredis : 8h30 – 11h30 et 13h30 – 15h45  
Mercredis : 8h30 – 11h30
- ENVERRA les conclusions au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.

VOTES POUR :	26
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	01 (F. Arnold)

#### **POINT N° 5 : ORGANISATION DES SÉJOURS ÉTÉ 2014**

Le Conseil Municipal,

VU le rapport présenté par Béatrice FRANÇOIS, adjointe au Maire en charge des affaires culturelles et scolaires,

VU l'avis favorable de la Commission affaires culturelles et scolaires du 13 mai 2014

Après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à signer avec Vacances pour Tous (F.O.L.) une convention de partenariat pour les séjours pendant les vacances d'été 2014, pour les enfants de 6 à 16 ans habitant à Sainte Marie-aux-Chênes.
- DÉCIDE de prendre à charge du budget général une somme correspondant au « solde à régler », après déduction des aides financières des organismes sociaux et de la participation de la famille.

Les crédits sont prévus au budget général.

VOTES POUR :	27
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

#### **POINT N° 6 : ATTRIBUTION DES CRÉDITS POUR FOURNITURES SCOLAIRES**

Sur le rapport présenté par Béatrice FRANÇOIS, adjointe au Maire en charge des affaires culturelles et scolaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- FIXE à 37 € par élèves le montant des crédits scolaires pour les fournitures consommables allouées aux écoles maternelle et élémentaires pour la rentrée scolaire 2014-2015.

Les crédits sont prévus au budget général, section de fonctionnement.

VOTES POUR :	27
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

#### **POINT N° 7 : RESTAURATION SCOLAIRE 2014-2015**

Sur le rapport présenté par Béatrice FRANÇOIS, adjointe au Maire en charge des affaires culturelles et scolaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le renouvellement expresse de la convention signée avec le groupe ELIOR, acte d'engagement du 21 mai 2012, pour une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.
- DÉCIDE de ne pas modifier les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2014/2015.

VOTES POUR :	22
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	05 (L. Albanese, F. Arnold, C. Eberhardt, R. Kosciuszko, A.-M. Sobierajski)

#### **POINT N° 8 : ACHAT DE TABLEAUX BLANCS INTERACTIFS ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil Municipal,

VU la demande de l'école élémentaire ;

Après en avoir délibéré :

- DÉCIDE l'achat de deux Tableaux Blancs Interactifs pour l'école élémentaire de Sainte Marie-aux-Chênes, pour un montant Hors Taxe de 5 003,04 €.
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur par l'intermédiaire des sénateurs Madame Printz ou Monsieur Todeschini.

VOTES POUR :	27
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

### **VIE ASSOCIATIVE**

#### **POINT N° 9 : OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'UNC / SOUVENIR FRANÇAIS**

Sylvie LAMARQUE, adjointe au maire en charge de la vie associative, informe l'assemblée délibérante de la demande de l'Union Nationale des Combattants et Souvenir Français proposant d'accompagner les élèves de CM2 à une visite au Fort du

Hackenberg au mois de juin 2014. Pour ce faire, elle a estimé les frais relatifs au transport et aux entrées au fort à 485 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 485 € à l'UNC - Souvenir Français.

Les crédits sont prévus au budget général.

VOTES POUR :	27
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

## AFFAIRES SOCIALES

### POINT N° 10 : CONVENTION FDAJ

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales;

VU le courrier du 25 avril 2014 de Monsieur le Président du Conseil Général de Moselle explicitant l'objet du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes ;

VU le rapport présenté par Éric DOROSZEWSKI, adjoint au maire en charges des affaires sociales ;

Considérant qu'il est important pour une commune de venir en aide aux jeunes en difficulté pour favoriser leur démarche d'insertion sociale et professionnelle par l'octroi d'aides temporaires et/ou de financement de projets d'insertion et de mesures d'accompagnement social ;

Après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à signer la convention D.E.F.I. 2014 entre le Département de la Moselle et la commune de Sainte Marie-aux-Chênes ;
- DÉCIDE de participer à hauteur de 592,05 €, soit 0,15 € par habitant, pour l'année 2014

Les crédits sont prévus au budget général.

VOTES POUR :	27
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

## TRAVAUX

### POINT N° 11 : CONSTRUCTION D'UN HALL SPORTIF – ACHAT DE MATÉRIEL ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal,

SUR LE RAPPORT de Madame FRANIA Aleksandra, adjointe en charge de l'entretien ;

Après en avoir délibéré :

- DÉCIDE l'achat de matériel pour le nettoyage du le hall sportif de Sainte Marie-aux-Chênes, à savoir une auto-laveuse et un aspirateur, pour un montant total de 5 097,64 € Hors Taxe.
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur par l'intermédiaire des sénateurs Madame Printz ou Monsieur Todeschini.

VOTES POUR :	27
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

**AFFAIRES  
FONCIÈRES / URBANISME**

**POINT N° 12 : ACHAT D'UNE PORTION DE PARCELLE SISE SECTION 2 N°530**

Jean-Louis CAMPAGNOLO, adjoint au maire en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, fait part à l'assemblée délibérante de la proposition de M. et Mme ETIENNE, propriétaire d'un terrain sis rue du Général de Gaulle et cadastré section 2 n° 530. Ces derniers, ayant eu connaissance des achats de parcelles rue de Gaulle effectués ces dernières années par la commune, propose de céder une portion de leur terrain, jouxtant la parcelle n° 139.

Considérant que ce terrain ferait partie d'un secteur de réhabilitation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DONNE son accord de principe pour l'acquisition d'une portion du terrain sis section 2 parcelle 530 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à demander l'arpentage de ce terrain au cabinet d'arpentage et de topographie Durmeyer-Noiré et Associés à Rombas, les frais afférents à charge de la commune ;
- DEMANDERA au service des Domaines, une évaluation du terrain susmentionné ;
- PROPOSERA à M. et Mme ETIENNE d'acquérir le terrain au montant évalué par les Domaines ;
- En cas d'accord, CONFIERA l'établissement de l'acte notarié à Maîtres CAROW et JUNGER, notaires à Hagondange.
- AUTORISE le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement le premier adjoint au maire, à signer toutes les pièces administratives inhérentes à cette acquisition, et sollicite son inscription au Livre Foncier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget général.

VOTES POUR :	27
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

**DIVERS**

**POINT N° 13 : MOTION EN FAVEUR DU PROJET DE RÉFORME DU CODE MINIER**



Jean-Louis CAMPAGNOLO, adjoint au maire en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, informe l'assemblée délibérante du courrier du Collectif de Défense des Bassins Miniers Lorrains exposant son inquiétude face aux dégâts et aux risques miniers. Sachant que la refonte du Code Minier sera en discussion prochainement au Parlement, il propose la signature d'une motion en faveur du projet de réforme du Code Minier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la motion en faveur du projet de réforme du Code Minier, jointe à la présente délibération.

VOTES POUR :	27
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

#### POINT N° 14 : JURY CRIMINEL

En vue de dresser la liste préparatoire au jury criminel pour l'année 2015, un tirage au sort de neuf noms a été effectué à partir de la liste électorale.

### COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (CF. DÉLIBÉRATION DU 17 AVRIL 2014)

01/2014	Marché 02/2014 relatif à la construction d'un hall sportif – sous-traitance de second rang pour le lot 9 « chauffage – plomberie ».	<ul style="list-style-type: none"> <li>- TATTO CC CHAUFFAGE de Batilly (54) ;</li> <li>- SSI ENERGY de Metz (57).</li> </ul>
02/2014	Passation d'un contrat de représentation d'un spectacle musical avec l'orchestre Sylvain Giuliani dans le cadre de la fête de la musique le 21 juin 2014.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partie musicale de la fête de la musique, le 21 juin 2014, de 19h30 à 00h, à Sainte Marie-aux-Chênes ;</li> <li>- Coût : 300 €</li> <li>- repas chaud et collation fournis par la commune.</li> </ul>

La secrétaire de séance,  
Cindy HEITZ

**NUMÉROS D'ORDRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2014**

<b>N° D'ORDRE DE LA DÉLIBÉRATION</b>	<b>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</b>
<b>065/2014</b>	Décision modificative n°1
<b>066/2014</b>	Concours du receveur municipal – attribution d'indemnité
<b>067/2014</b>	Rythmes scolaires
<b>068/2014</b>	Organisation des séjours été 2014
<b>069/2014</b>	Attribution des crédits pour fournitures scolaires
<b>070/2014</b>	Restauration scolaire 2014-2015
<b>071/2014</b>	Achat de tableaux blancs interactifs et demande de subvention
<b>072/2014</b>	Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'UNC / Souvenir Français
<b>073/2014</b>	Convention FDAJ
<b>074/2014</b>	Construction d'un hall sportif – achat de matériel et demande de subvention
<b>075/2014</b>	Achat d'une portion de parcelle sise section 2 n°530
<b>076/2014</b>	Motion en faveur du projet de réforme du Code Minier
<b>077/2014</b>	Jury criminel

**SIGNATURES DU PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2014**

**Le Maire,  
Roger WATRIN**

**ORIGINAL SIGNÉ**

**Les adjoints,**

Christian CAYRÉ	
Aleksandra FRANIA	
Michel DARTIGUES	
Sylvie LAMARQUE	
Éric DOROSZEWSKI	
Béatrice FRANÇOIS	
Jean-Louis CAMPAGNOLO	

**Les conseillers municipaux,**

Louis ALBANESE	
Fanny ARNOLD	
Carole BAUERLÉ	

Hervé COVALCIQUE	
Natacha CRAPANZANO	
Claude EBERHARDT	
Jérôme FIUMARA	
Norbert HAJDRYCH	
Luc KLAMMERS	
René KOSCIUSZKO	
Sandra MARTARELLO	
Isabelle NEUBERT	
Morgane OPAKCI- DAAS	
Valérie PINOT	
Sabine RAVENEL	
Dominique ROBERT	
Anne Marie SOBIERAJSKI	
Marc SUBTIL	
Christian VEDEL	

